

Distr.
LIMITEE

TD/B/40(2)/SC.2/L.1
25 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarantième session
Deuxième partie
Genève, 18 avril 1994

Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION II

Rapporteur : M. H. Aschentrupp (Mexique)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>
	Introduction	i) - iv)
I.	Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : Promotion des investissements, investissements étrangers directs, transfert de technologie (point 6 de l'ordre du jour)	1 - 61

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 6 mai 1994 à la

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5654/5655

INTRODUCTION

i) A sa 834ème séance plénière (séance d'ouverture), le 18 avril 1994, le Conseil du commerce et du développement a décidé de créer un comité de session plénier (Comité de session II) et lui a renvoyé, pour examen et rapport, le point ci-après :

Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : Promotion des investissements, investissements étrangers directs, transfert de technologie (point 6 de l'ordre du jour).

ii) Le Conseil a aussi décidé de créer un comité de session spécial et lui a renvoyé, pour examen et rapport, le point ci-après :

Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (point 5 de l'ordre du jour).

iii) Le Conseil a décidé en outre que le Bureau du Comité de session II serait aussi celui du Comité de session spécial. Les membres du Bureau du Comité de session II élus à la première partie de la quarantième session continueraient d'exercer les mêmes fonctions pendant la deuxième partie de la session.

Toutefois, M. L. Gatan (Philippines), président du Comité de session II à la première partie de la quarantième session, ayant quitté Genève, M. J. Thinley (Bhoutan) a été élu président pour la deuxième partie de la session. Le Bureau du Comité de session II et du Comité de session spécial à la deuxième partie de la quarantième session du Conseil se composait donc de la façon suivante :

Président : M. Jigmi Thinley (Bhoutan)

Vice-Président/

Rapporteur : M. Hermann Aschentrupp (Mexique)

iv) A la deuxième partie de la quarantième session du Conseil, le Comité de session II a tenu ... séances officielles et ... séances informelles.

Chapitre I

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS
LES ANNEES 90 : PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, INVESTISSEMENTS
ETRANGERS DIRECTS, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Comité de session II était saisi des documents suivants :

"Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : Promotion des investissements, investissements étrangers directs, transfert de technologie - Rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/40(2)/9 et Corr.1 (anglais seulement));

"Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 - Rapport d'activité du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/40(2)/CRP.2).

2. Le Président a déclaré que pour les pays d'Afrique, l'arrivée des années 90 avait été marquée par des crises de toutes sortes dans des domaines essentiels tels que la sécurité alimentaire, la population, le logement, la santé publique, l'enseignement, l'énergie, la production industrielle, le commerce et l'environnement. Pour mettre l'Afrique sur la voie du développement durable, il faudrait améliorer la mobilisation des ressources intérieures et accroître les ressources extérieures afin d'appuyer les efforts engagés par les pays eux-mêmes.

3. L'orateur ne doutait pas que la communauté internationale ferait preuve de la volonté politique et de la solidarité qui s'imposaient dans la recherche d'une solution aux problèmes de l'Afrique. La plupart des pays africains avaient reconnu qu'il était nécessaire d'adopter des politiques visant à rendre l'environnement plus propice aux investissements et la privatisation progressait. Beaucoup de ces pays avaient pris des mesures pour mettre fin aux conflits et aux luttes intestines ainsi que pour améliorer la gestion des affaires publiques. Parmi les autres faits nouveaux positifs, il fallait signaler le renforcement des efforts d'intégration. Ces efforts n'avaient cependant pas eu d'incidence sensible sur les apports de ressources extérieures privées dans le continent. L'orateur était convaincu que les délibérations du Comité aideraient les pays d'Afrique à prendre mieux conscience des facteurs qui faisaient encore obstacle aux apports de

ressources extérieures privées. Il espérait que ces débats conduiraient à adopter des mesures applicables en pratique pour améliorer la situation. Ils devraient aussi faire prendre mieux conscience au milieu international des affaires, notamment aux investisseurs potentiels, des possibilités d'investissement qui existaient.

4. Enfin, en ce qui concerne la question de la migration due à des raisons économiques, les pays développés devaient être prêts à aider les pays ayant une main-d'oeuvre excédentaire à adopter des stratégies de développement multisectorielles et à attirer les investissements étrangers directs nécessaires pour permettre à leur population de rester dans le pays et d'avoir un niveau de vie acceptable.

5. La Directrice de la Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux a rappelé que le secrétariat avait été prié d'établir et de présenter à la session en cours du Conseil un rapport d'activité, une évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau programme (exercice à entreprendre tous les deux ans) et un rapport analytique sur la promotion des investissements, les investissements étrangers directs et le transfert de technologie. L'évaluation de la contribution de la CNUCED au nouveau Programme aurait cependant lieu à la quarante et unième session du Conseil, pour coïncider avec l'examen de la mise en oeuvre du Programme par le Conseil économique et social; cette évaluation serait aussi incluse dans la documentation présentée à l'Assemblée générale en 1996 pour son examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme.

6. Les deux experts invités à prendre part à la séance informelle du Comité venaient du monde des affaires et participaient ou avaient participé au choix du lieu d'implantation de sociétés multinationales. En étudiant les questions de la promotion des investissements, des investissements étrangers directs et du transfert de technologie, le Conseil avait surtout pour objectif d'aider les pays d'Afrique à prendre mieux conscience des facteurs spécifiques qui pouvaient faire obstacle aux apports d'investissements étrangers dans le continent et, en même temps, de mieux informer les investisseurs étrangers potentiels des possibilités d'investissement qui existaient dans les pays africains.

7. L'oratrice a brièvement exposé les questions abordées dans le document du secrétariat, à savoir les raisons qui expliquaient l'insuffisance des apports d'investissements étrangers directs et des investissements locaux, et

a mentionné les mesures qui avaient déjà été adoptées par des gouvernements africains ou qui pourraient l'être pour améliorer la situation. Elle espérait que les délibérations du Conseil déboucheraient sur des propositions pratiques concernant les mesures à prendre pour stimuler les investissements en Afrique et inverser l'actuelle tendance au déclin de l'activité économique dans la région.

8. Pour attirer des investissements étrangers directs en particulier et stimuler l'investissement en général, il était essentiel d'éviter tout élément dissuasif et d'assurer une gestion macro-économique globalement saine, une stabilité politique, une bonne performance économique et des résultats à l'exportation satisfaisants.

9. Les domaines spécifiques auxquels il faudrait s'intéresser d'urgence étaient en particulier les suivants : investissement dans les ressources humaines - notamment nécessité d'encourager une attitude positive à l'égard de l'apprentissage; développement de l'infrastructure matérielle; adoption de politiques monétaires et budgétaires appropriées; et diffusion des renseignements nécessaires pour la "commercialisation" du pays d'accueil auprès des investisseurs potentiels. L'oratrice a souligné qu'il était indispensable de mettre fin aux conflits et aux luttes intestines auxquels un certain nombre de pays d'Afrique devaient faire face ainsi que de réduire les dépenses liées à la sécurité et de rendre ainsi des ressources disponibles pour le secteur social, notamment le développement de l'infrastructure.

10. En ce qui concerne le rôle de la communauté internationale, l'Afrique avait besoin d'une assistance technique dans un certain nombre de domaines liés à la promotion des investissements, notamment pour aider les chefs d'entreprises africains à créer des coentreprises industrielles avec leurs homologues de pays industriels ou de pays en développement relativement avancés. L'assistance pouvait aussi viser à accroître la capacité de mobilisation de ressources intérieures, à mettre en place des mécanismes de promotion des investissements et à former les nationaux des pays d'Afrique aux techniques de promotion des investissements.

11. Pour conclure, l'oratrice a informé le Conseil que le secrétariat de la CNUCED envisageait d'organiser un symposium sur les conditions de l'investissement en Afrique avec la participation de hauts fonctionnaires d'Etat, de représentants des sociétés transnationales et d'experts de haut niveau.

12. Le porte-parole du Groupe africain (République-Unie de Tanzanie) a déclaré que le document du secrétariat contenait des idées utiles qui avaient été encore développées dans les exposés présentés par les experts à la séance informelle du Comité. Malgré les diverses initiatives prises au niveau international, comme le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, le Programme d'action en faveur des PMA et le nouveau Programme pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Afrique restait la plus pauvre des régions en développement. Cette dégradation des résultats économiques intervenait au moment où la plupart des pays d'Afrique mettaient en oeuvre des mesures audacieuses de libéralisation économique visant à relancer la production dans les secteurs agricole et industriel, à stimuler les exportations et à encourager les investissements, notamment les investissements étrangers directs.

13. Les apports de capitaux privés étant négligeables, l'APD était devenue la principale source de financement extérieur en Afrique. Toutefois, de nombreux pays donateurs étaient loin de remplir leurs engagements concernant l'objectif de 0,7 % du PNB. Le porte-parole a lancé un appel pour que les transferts d'APD vers l'Afrique soient renforcés. Il a demandé aux pays d'Afrique de redoubler d'efforts pour encourager les investissements privés par le biais des investissements étrangers directs et a invité les sociétés transnationales et les autres entreprises à investir en Afrique dans les secteurs agricole et industriel, notamment dans l'industrie manufacturière. Les modestes capitaux privés investis jusqu'ici dans le continent étaient surtout allés aux secteurs de l'exploitation des ressources naturelles et des services.

14. Le porte-parole a demandé que les pays d'Afrique reçoivent une assistance pour surmonter les difficultés qui faisaient obstacle aux investissements étrangers directs, à savoir la faiblesse des revenus et de l'épargne intérieure, le manque de cadres et de techniciens compétents et l'insuffisance de l'infrastructure, notamment dans le domaine des télécommunications, des transports, des installations portuaires, de l'infrastructure industrielle et des services financiers.

15. Le porte-parole a évoqué brièvement les mesures adoptées par les pays d'Afrique pour accroître les apports de capitaux et éviter la fuite des capitaux et a souligné que ces pays avaient entrepris des efforts énormes pour encourager la diversification verticale et horizontale du secteur des produits

de base. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, il était indispensable d'améliorer l'accès aux marchés, en particulier pour les produits transformés et semi-finis, actuellement désavantagés du fait de la progressivité des droits et assujettis à des mesures non tarifaires, notamment dans les pays développés.

16. L'Afrique avait besoin d'une assistance pour développer son infrastructure scientifique et technique afin d'améliorer sa base technologique et de renforcer sa capacité d'assimilation, d'adaptation et de mise au point des techniques importées et d'améliorer sa capacité dans le domaine de la R-D. Les centres africains de R-D devraient élaborer des techniques dans leurs pays et veiller à ce qu'elles soient commercialisées par le secteur productif. Le porte-parole espérait que les pays développés, bien qu'ils donnent actuellement la préférence aux exportations de produits finals, permettraient les transferts de technologie vers l'Afrique par le biais des investissements directs.

17. Pour conclure, le porte-parole a exprimé l'espoir que la communauté internationale fournirait aux pays d'Afrique une assistance adéquate pour leur permettre d'atténuer tout éventuel effet négatif des résultats du Cycle d'Uruguay sur leur économie et de tirer parti des possibilités qui pourraient se présenter.

18. Le représentant de la Grèce, parlant au nom de l'Union européenne, a déclaré que celle-ci approuvait pleinement la plupart des idées exposées dans le document du secrétariat, qui présentait une grande utilité en ce sens qu'il contribuait à mettre en lumière l'importance des investissements étrangers directs, à déterminer les obstacles qui existaient dans ce domaine en Afrique et à définir les politiques nécessaires.

19. Les difficultés rencontrées par le continent étaient énormes et les perspectives pour la décennie à venir n'étaient guère encourageantes mais il existait de réelles possibilités. Pour en tirer parti et surmonter les difficultés, l'Afrique avait besoin de stabilité, de stratégies du développement bien conçues et d'un appui extérieur substantiel. L'Union européenne approuvait l'opinion du secrétariat concernant l'importance des conditions globales de l'investissement. A cet égard, le porte-parole a estimé que la multiplication des accords bilatéraux sur les investissements et la protection des investissements seraient un moyen efficace d'encourager les apports de capitaux. Cependant, l'analyse figurant dans le document du

secrétariat et les modes d'approche proposés étaient de caractère général et il aurait été utile de décrire l'expérience de différents pays afin de définir les approches qui avaient donné de bons résultats. Le porte-parole s'est référé à cet égard à l'exemple du Swaziland mentionné dans le document.

20. Le rapport était naturellement consacré aux investissements directs mais le fait que, depuis peu, les capitaux à risques dans les pays occidentaux étaient investis de plus en plus dans des valeurs de portefeuille sur les marchés nouveaux montrait l'importance que pourrait avoir l'évolution de la situation dans ce domaine. Il était donc nécessaire que les institutions financières, notamment les bourses des valeurs, se développent en Afrique.

21. Il existait un certain nombre de mécanismes et d'organismes, comme la Convention de Lomé, la Banque européenne d'investissement, la Commission européenne et le Centre pour le développement industriel, auxquels les pays d'Afrique pouvaient faire appel pour développer leurs entreprises et les investissements privés. En outre, le Fonds européen de développement offrait aux entreprises privées une assistance technique sous diverses formes, notamment en matière de formation et de gestion, ainsi que pour la réalisation d'études, le renforcement des institutions financières, la présentation de projets précis à des institutions financières, l'organisation de réunions d'investisseurs et l'établissement de relations entre entreprises européennes et locales et avec les organismes internationaux de financement. Le Centre pour le développement industriel encourageait lui-aussi la coopération entre l'Union européenne et les petites et moyennes entreprises des pays ACP (coentreprises, contrats de gestion, formation, sous-traitance, etc.). Il apportait aussi une assistance technique sous diverses formes pour la création et l'amélioration des petites et moyennes entreprises locales. Il pouvait aussi financer des études de marché et des études de faisabilité relatives à des projets industriels spécifiques et chercher des partenaires européens pour des projets d'investissement mixte.

22. Sous réserve des ajustements nécessaires, l'Afrique pourrait tirer de l'expérience des pays de l'Asie du Sud-Est des enseignements concernant notamment le lien étroit qui existait entre le capital humain et les résultats économiques ainsi que l'utilité du bon fonctionnement des marchés. Un autre facteur important était l'acquisition de la technologie, habituellement associée aux investissements étrangers directs. Le climat était maintenant plus propice aux affaires en Afrique et ces progrès devaient être portés au

crédit de l'Afrique. Il restait toutefois beaucoup à faire. Il était encore possible d'améliorer les politiques générales, notamment de créer des mécanismes efficaces pour les marchés financiers.

23. Le représentant a déclaré en conclusion que la CNUCED était en mesure de fournir une assistance technique concernant les investissements étrangers directs et du transfert de technologie vers l'Afrique et des mesures appropriées devaient être adoptées dans ce domaine. Il fallait à cet égard tenir compte des travaux des groupes de travail spéciaux sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie et sur les investissements et les apports financiers. La communauté internationale devait engager un effort plus concerté afin de mettre en oeuvre les politiques nécessaires pour répondre aux besoins des pays africains en matière de développement. L'Union européenne continuerait d'apporter son concours pour y parvenir.

24. Le représentant du Soudan a déclaré qu'il ressortait du rapport du secrétariat que l'Afrique restait la plus pauvre des régions en développement et que, malgré les efforts considérables entrepris par les pays africains pour revoir leurs politiques économiques et encourager l'investissement, des appréciations négatives persistaient. Notant le faible niveau des apports d'investissements en Afrique, il a déclaré que les investissements étrangers directs dans ce continent allaient essentiellement à des secteurs autres que l'industrie manufacturière et, dans la plupart des pays, étaient principalement dirigés vers les secteurs de l'exploitation des ressources naturelles et des services, par exemple sociétés de commerce, services de construction et services financiers. Il était clair que les principaux investisseurs étrangers préféraient faire du commerce avec l'Afrique plutôt qu'investir dans les activités productives dans la région.

25. Le Soudan avait pris des mesures dans un certain nombre de domaines pour rendre le climat plus favorable aux investissements et s'était efforcé de reconstruire et de libéraliser son économie. Il privatisait certaines sociétés agricoles et industrielles et les investisseurs étrangers intéressés pouvaient participer au capital de toutes ces sociétés.

26. Le représentant a déclaré pour conclure que la communauté internationale devrait aider l'Afrique en trouvant les moyens de résoudre le problème persistant de la dette et de rassembler les fonds nécessaires pour encourager les programmes de restructuration économique adoptés par la quasi-totalité des pays d'Afrique.

27. Le représentant de l'Egypte a déclaré que, malgré les programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre par les pays d'Afrique et les ensembles de mesures d'incitation adoptés pour attirer les investissements, la plupart de ces pays avaient enregistré une baisse des investissements étrangers directs. La situation variait d'un pays à l'autre mais il existait des problèmes communs comme l'endettement, les taux de croissance démographique élevés, l'insuffisance de l'infrastructure, la forte dépendance à l'égard de l'étranger et l'impossibilité de faire face aux fluctuations des prix internationaux et à la dégradation des termes de l'échange. Les pays d'Afrique étaient particulièrement vulnérables devant les secousses extérieures qui compromettaient leurs efforts de développement.

28. Il était nécessaire de modifier l'image négative que les donateurs potentiels avaient encore de l'Afrique et de créer une image positive montrant les progrès accomplis. Les médias étaient en partie responsables de cette image négative et de la faiblesse des apports d'investissements étrangers directs qui en résultait. Il était donc nécessaire d'entreprendre des campagnes publicitaires pour encourager les investissements étrangers directs. La délégation égyptienne pensait aussi, comme le secrétariat l'avait indiqué dans son rapport, que le cadre juridique pouvait contribuer de façon considérable à attirer des investissements de ce type.

29. Les pays d'Afrique souffraient aussi d'un retard technologique, qui défavorisait surtout les petites entreprises incapables d'adapter elles-mêmes les techniques. La coopération Sud-Sud et intra-africaine pouvait régler ce problème en partie et l'Egypte faisait tous les efforts possibles pour encourager la coopération avec les autres pays d'Afrique dans ce domaine.

30. En ce qui concerne les travaux futurs de la CNUCED sur ces questions, il fallait étudier plus à fond les moyens de rendre le climat plus favorable aux investissements. Le représentant appuyait aussi les suggestions concernant l'organisation d'une conférence internationale sur la promotion des investissements en Afrique et la nécessité d'envoyer des missions d'évaluation dans les pays africains. La CNUCED avait un rôle vital à jouer dans le domaine de l'aide aux pays d'Afrique, notamment après l'aboutissement du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce.

31. Le représentant du Japon a dit que l'Afrique devait aujourd'hui faire face aux plus graves problèmes économiques et sociaux du monde. La croissance économique et le revenu par habitant n'avaient pas émis de signaux positifs

pendant les années 90 et les pénuries alimentaires avaient été aggravées par la persistance d'un fort taux d'accroissement démographique. Les termes de l'échange de l'Afrique s'étaient également dégradés et le rapport de la dette au PNB et aux exportations était resté le plus défavorable du monde. De surcroît, l'Afrique avait été souvent victime de sécheresses et de famines graves, tandis que des troubles intérieurs généralisés et l'instabilité politique en divers endroits du continent avaient fait empirer la situation. Il était encourageant de noter cependant que quelques pays qui appliquaient des programmes de réforme économique aussi bien que politique avaient témoigné d'une tendance à la croissance économique et à la stabilité.

32. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique avait eu lieu en octobre 1993 et un millier de personnes y avaient assisté, dont des représentants de 48 pays africains, 12 pays donateurs et l'Union européenne, 8 organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des observateurs. La Conférence était arrivée aux conclusions suivantes : 1) la communauté internationale devait certes poursuivre et augmenter son assistance à l'Afrique, mais l'aide ne saurait, à elle seule, résoudre tous les problèmes du continent; 2) l'ampleur de l'assistance internationale dépendait de la manière dont les pays africains se comportaient en matière, par exemple, de bonne gestion et de démocratisation; 3) étant donné l'utilité d'un échange d'expériences de développement entre les pays d'Asie et d'Afrique, il fallait accroître les occasions de coopération Sud-Sud. A ce propos, le Gouvernement japonais s'était déclaré prêt à accueillir un séminaire Asie-Afrique en 1994.

33. A la Conférence, le Gouvernement japonais avait souligné qu'il importait d'appuyer les processus de démocratisation, les efforts d'ajustement structurel, la mise en valeur des ressources humaines et les efforts de protection de l'environnement dans les pays africains. Il s'était en conséquence engagé à appliquer diverses mesures : 1) Appui renforcé aux programmes d'ajustement structurel : intensification de l'appui à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI. Cette Facilité rénovée avait commencé à fonctionner en février 1994. La contribution du Japon s'élevait actuellement à environ 43 % du compte capital. Le Japon s'était en outre engagé à verser une contribution de 1,1 milliard de dollars (20 % du total) au Programme spécial d'assistance de la Banque mondiale à l'Afrique, phase III, qui viendrait en aide aux pays de l'Afrique subsaharienne pendant

la période 1994-1996. En outre, le Japon avait déjà accordé un soutien de la balance des paiements sous forme de don bilatéral au titre du projet destiné à neuf pays africains en 1994 dans le cadre du Programme d'action spéciale de la Banque; 2) Assistance à la mise en valeur des ressources humaines : deux programmes étaient envisagés à ce titre. En premier lieu, il y avait le Programme d'invitations à la jeunesse africaine, dans le cadre duquel le Japon inviterait chaque année 100 jeunes Africains à séjourner au Japon pendant un mois. Jusqu'ici, 50 jeunes enseignantes africaines avaient été invitées. En deuxième lieu venait le Séminaire Asie-Afrique, qui visait à favoriser la coopération Asie-Afrique au profit du développement des pays africains. Il aurait lieu en Indonésie en 1994, sous le patronage commun du Gouvernement indonésien, de l'ONU et du PNUD, et aurait pour but des débats et des échanges de vues sur le cadre institutionnel de la mise en valeur des ressources humaines à la fois dans les pays d'Asie et d'Afrique. Le séminaire serait axé sur les modalités de coopération entre pays asiatiques et africains; 3) Projets d'approvisionnement en eaux souterraines pour la mise en valeur des ressources humaines : il s'agissait d'améliorer l'approvisionnement de la population locale en eau potable. Les projets d'approvisionnement en eaux souterraines comprenaient des études de faisabilité, une assistance technique pour les travaux de forage et la fourniture d'un matériel de forage et de pompage.

34. Le représentant de la Suisse a félicité le secrétariat du choix des experts pour la séance informelle du Comité. Les problèmes de l'Afrique étaient connus et la crise africaine constituait un défi énorme pour la communauté internationale. Les pays donateurs étaient appelés à aider les pays africains et, pour sa part, la Suisse avait affecté 37 % de son APD à l'Afrique.

35. Les difficultés de l'Afrique avaient été bien analysées à la CNUCED. Il n'y avait d'autre possibilité que de poursuivre les réformes, mais la phase de transition pouvait être douloureuse. Les opportunités existaient en Afrique et l'esprit d'entreprise ne faisait pas défaut, mais il fallait mettre en valeur les ressources humaines pour que l'entrepreneur africain puisse exploiter les possibilités existantes.

36. Le représentant souscrivait à l'analyse et aux propositions qui figuraient dans le rapport du secrétariat, mais les propositions auraient pu être centrées davantage sur les mesures les plus urgentes à mettre en oeuvre.

De l'avis de sa délégation, la priorité absolue devait aller à la mobilisation de l'épargne, ainsi qu'à la réforme des systèmes fiscaux et bancaires. Parmi d'autres priorités figuraient l'accroissement du rôle du secteur privé, le développement du droit des affaires et la diffusion des connaissances nécessaires en comptabilité. La délégation suisse était quelque peu réticente en ce qui concerne la création de fonds de capital-risque. Ce type de capital n'était pas une bonne base pour un développement durable et l'Afrique avait besoin d'investissements productifs et non spéculatifs. Les incitations sous forme d'avantages fiscaux et de bonifications d'intérêts n'étaient pas nécessairement efficaces et il s'agirait finalement d'un gaspillage des deniers publics. Les garanties d'investissement, en revanche, étaient plus conformes aux lois du marché et pouvaient en effet contribuer à encourager les investissements étrangers directs.

37. Dans la suite à donner au débat, le secrétariat de la CNUCED devrait tenir compte des résultats des trois groupes de travail spéciaux sur les questions qui leur étaient confiées. Il serait bon de centrer l'attention sur les petites et moyennes entreprises et de valoriser des thèmes comme l'efficacité du commerce et la mise en valeur des ressources humaines. Les pays africains devaient accorder plus de priorité à l'éducation de base, qui rapporte plus à la société, et ils avaient besoin d'une assistance technique pour améliorer la formation au niveau de la comptabilité. Comme différents organes s'occupaient de sujets analogues, il était indispensable de concevoir une politique cohérente. La Suisse s'engageait à continuer d'appuyer les pays africains.

38. Le représentant de la Norvège, parlant au nom des pays nordiques, a dit que, depuis la fin des années 80, les investissements étrangers directs dans les pays en développement avaient beaucoup augmenté et étaient en train de dépasser l'APD comme source principale du financement extérieur destiné aux pays en développement, puisqu'ils représentaient près d'un tiers du total des courants nets de ressources. Les investissements étrangers directs étaient déjà le principal vecteur du transfert de technologie. C'était, du point de vue de la création d'emplois, de la diffusion de la technologie et du développement économique, une évolution positive pour les pays qui recevaient ces fonds. Pourtant, les investissements étrangers directs en Afrique subsaharienne avaient en réalité baissé ces dernières années et c'était la seule région en développement qui ait récemment souffert de leur repli.

39. Il fallait inverser cette tendance. Les investissements étrangers directs, à eux seuls, ne replaceraient pas l'Afrique sur la voie du développement. Cependant, ils avaient tendance à augmenter quand il existait un environnement économique sain, stable et propice à la croissance et ils stimuleraient alors eux-mêmes la croissance. En un sens, par conséquent, les investissements étrangers directs suivaient le mouvement, ils ne le déclenchaient pas. A cet égard, le représentant pensait, comme le secrétariat dans son rapport, que les investissements étrangers directs seraient attirés dans un pays si ce pays avait la confiance de ses propres milieux d'affaires, c'est-à-dire des investisseurs et entrepreneurs locaux. Si les investisseurs africains hésitaient, ne voulaient pas prendre de risques ou transféraient des avoirs financiers à l'étranger, il était impossible d'espérer de gros investissements étrangers directs. Le représentant partageait l'avis que ces investissements seraient encouragés par la stabilité politique, un environnement macroéconomique stable, des politiques économiques prévisibles, une main-d'oeuvre qualifiée, des garanties juridiques, la suppression de formalités abusives, une politique commerciale d'ouverture et des débouchés locaux et régionaux. En d'autres termes, les éléments qui déterminaient les courants d'investissements étrangers directs étaient à peu près les mêmes que ceux dont l'ensemble façonnait une économie saine.

40. Les pays nordiques reconnaissaient que de nombreux pays africains avaient fait, pendant la dernière décennie, des progrès notables dans la création d'un environnement économique plus axé sur le marché et que certains pays méritaient d'être plus félicités de leurs efforts qu'ils ne l'avaient été jusqu'ici. Il restait néanmoins que les investisseurs, nationaux et étrangers, dans de nombreux pays africains n'avaient pas encore réagi aux réformes entreprises. Dans le cas des investissements étrangers directs, le fait était peut-être dû à l'image et à l'appréciation par trop négatives de l'Afrique, mais les pays nordiques croyaient qu'il tenait plutôt à une réforme toujours incomplète et aux défauts structurels qui subsistaient. Le représentant a fait appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne ce processus, au moyen d'une assistance technique, d'une coopération en matière de recherche-développement et d'une APD à ceux qui en avaient le plus besoin.

41. L'Etat avait un rôle positif à jouer dans la création d'un climat satisfaisant des affaires. Il devait notamment s'occuper du renforcement des institutions et de la mise en valeur des ressources humaines, l'un et l'autre

faisant cruellement défaut en Afrique. Le principe de l'égalité de traitement était très important et il fallait éviter des prescriptions en matière de résultats plus rigoureuses que celles qui s'appliquaient aux investisseurs nationaux, car elles risqueraient de décourager complètement les investisseurs étrangers. Condition tout aussi importante, les investisseurs étrangers ne devraient pas en général bénéficier d'un traitement privilégié refusé aux investisseurs nationaux dans des circonstances analogues. Le recours à des subventions, à des exonérations d'impôts ou à une trêve fiscale pure et simple était, dans la plupart des cas, à la fois onéreux et inintéressant pour les investisseurs étrangers en cause. Ce qui comptait vraiment pour eux, c'était le climat général des affaires.

42. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré qu'il considérait, comme le secrétariat dans son rapport, que le climat des investissements était déterminant pour les décisions des investisseurs. Des progrès avaient certes été réalisés en Afrique ces dernières années, mais il en fallait beaucoup plus pour attirer des investissements étrangers notables, ailleurs que dans le secteur pétrolier, principal bénéficiaire. De nombreux pays africains avaient encore besoin d'une politique plus agressive et plus cohérente pour réunir les conditions qui encourageraient les investisseurs. Il convenait d'accélérer la privatisation et la déréglementation pour créer un climat plus favorable aux investissements.

43. Il existait un certain nombre d'obstacles aux investissements en Afrique qui n'étaient pas traités dans le rapport du secrétariat, notamment la corruption et l'absence de légalité. Une fiscalité élevée représentait un autre écueil auquel il fallait s'attaquer, car elle portait préjudice aux petites entreprises. D'autre part, le secteur public était trop vaste, ce qui imposait souvent une charge excessive à l'économie.

44. Le représentant convenait, avec le secrétariat dans son rapport, que l'instabilité politique était importante, mais la stabilité sans démocratie ne suffisait pas à attirer les investissements étrangers directs. L'intervention de l'Etat, au-delà de l'appui à un climat favorable de l'investissement, devait être extrêmement prudente, car nombre d'interventions économiques de l'Etat en Afrique s'étaient révélées nuisibles. La délégation des Etats-Unis partageait l'avis que l'intégration régionale contribuerait à attirer des investissements à mesure que des marchés plus étendus deviendraient accessibles. Elle considérait aussi que des contacts plus étroits entre les

communautés d'affaires africaines et les pouvoirs publics, d'une part, et avec leurs homologues dans le monde développé, d'autre part, seraient utiles.

45. Les Etats-Unis luttent pour la protection et la facilitation des investissements en Afrique par l'intermédiaire de la Overseas Private Investment Corporation et d'autres organismes, ainsi qu'à travers des traités bilatéraux d'investissement conclus avec plusieurs pays africains. L'Agence multilatérale de garantie des investissements et la Société financière internationale apportaient une aide analogue de caractère multilatéral.

46. La représentante de l'Algérie a dit que 10 années s'étaient écoulées depuis que les pays africains avaient lancé leurs programmes d'ajustement structurel. Les pays africains avaient cherché à améliorer la mobilisation de l'épargne intérieure et à attirer des investissements étrangers directs, mais, ainsi qu'il était indiqué dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1993 et dans le récent rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques des pays en développement, la situation de l'Afrique ne s'était pas améliorée.

47. La délégation algérienne était convaincue que, malgré la conjoncture un peu partout négative, il existait des possibilités. Beaucoup de pays africains, dont le sien, avaient amélioré leurs codes d'investissement, notamment en donnant des garanties en matière de rapatriement des bénéficiaires et de règlement des différends internationaux. Il fallait néanmoins que se manifeste une volonté politique plus forte de venir en aide aux pays africains. La conception et l'exécution des programmes d'ajustement structurel appelaient encore des améliorations et il fallait aussi prêter attention au problème de l'endettement et aux mécanismes compensatoires devant la vulnérabilité de la plupart des pays africains vis-à-vis des chocs extérieurs. La délégation algérienne se prononçait pour l'idée de convoquer une conférence mondiale sur les produits de base, sous les auspices de la CNUCED. A ce propos, il était important d'assurer un suivi convenable aux conclusions et recommandations du Conseil.

48. Enfin, l'Algérie avait récemment ratifié le Traité portant création de la Communauté économique africaine et elle était fermement convaincue que l'intégration économique contribuerait au développement économique de l'Afrique.

49. Le représentant de l'Inde a dit que l'Afrique souffrait d'une dégradation continue de son environnement interne et externe. Les fluctuations des prix

internationaux des produits de base avaient porté préjudice à l'Afrique, surtout aux pays tributaires du cacao et du café. La part de l'Afrique dans les apports d'investissements étrangers directs aux pays en développement était inférieure à 7 % du total. Récemment, il n'y avait guère eu d'entrées de capitaux privés et la plupart des investissements étaient venus sous forme d'APD. L'instabilité politique, des taux d'accroissement démographique élevés, des catastrophes naturelles, etc., avaient encore aggravé la situation.

50. Il était urgent de prendre des dispositions pour améliorer cet état de choses et remettre l'Afrique sur la voie du développement et de la croissance. Les pays africains eux-mêmes avaient courageusement adopté des programmes rigoureux d'ajustement structurel et appliqué d'autres mesures de réforme économique. A cette occasion, ils avaient procédé à une vaste déréglementation de leur économie et avaient adopté des politiques axées sur le marché. Malgré tous ces changements, l'Afrique n'avait pas été à même de surmonter les problèmes d'une reprise lente et d'une croissance médiocre.

51. Dans certains domaines clefs, l'assistance internationale aiderait les pays africains à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et à attirer davantage de ressources, surtout des investissements étrangers directs. Il s'agirait d'implanter une infrastructure appropriée, avec des moyens de transport adéquats, un approvisionnement fiable en énergie et en eau, et de bonnes facilités de télécommunication, ainsi que de mettre les ressources humaines en valeur en formant du personnel au niveau à la fois de la gestion et de la technique. Il faudrait y ajouter un transfert convenable de technologie et le renforcement de capacités technologiques locales suffisantes. Un autre domaine qui méritait de retenir l'attention était la consolidation du secteur financier moyennant la création d'institutions financières efficaces, de marchés financiers et de bourses. Le représentant a préconisé des stratégies appropriées de réduction de la dette pour aider les pays africains à obtenir un allègement des créances qui pesaient sur eux.

52. La CNUCED pouvait servir de chef de file en aidant les pays africains à concevoir des stratégies à ces fins, surtout en matière de coopération technique. Le représentant s'est félicité de l'intégration régionale et sous-régionale croissante en Afrique et il a souhaité que les institutions en cause soient convenablement financées. Toutefois, étant donné la multiplicité des institutions régionales, il faudrait tâcher d'éliminer le double emploi

entre elles. L'Inde appuierait tous les efforts de la communauté internationale pour venir en aide à l'Afrique.

53. Le représentant de la Chine s'est déclaré convaincu que l'examen du nouveau Programme par le Conseil déboucherait sur une aide positive à l'Afrique. Il a noté le faible niveau des investissements étrangers directs en Afrique, l'exode des capitaux et l'insuffisance des ressources intérieures, et il a dit que, pour encourager les investissements étrangers directs, la stabilité politique et sociale était importante, tout comme la bonne gestion macroéconomique, une infrastructure appropriée et des ressources humaines adéquates.

54. Nombre de pays africains appliquaient des réformes qui comprenaient la libéralisation du commerce, un ensemble de mesures d'encouragement pour attirer les investissements directs, etc. Mais les ressources intérieures étaient tout aussi essentielles : or l'Afrique en était dépourvue.

Le représentant a instamment invité la communauté internationale à en tenir compte et à apporter à l'Afrique l'assistance nécessaire.

55. Se référant à l'examen de la mise en oeuvre du nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 par le Conseil économique et social en 1995 et à l'examen à mi-parcours par l'Assemblée générale en 1996, il a invité la communauté internationale, en particulier les pays développés, à fournir des ressources aux pays africains et à leur prêter une assistance technique pour faciliter la réforme économique. En particulier, les pays développés pourraient donner des garanties d'investissement et un appui financier pour encourager leurs propres ressortissants à investir en Afrique, accepter des réductions de dette et des conversions de dette en capital social afin de contribuer à mobiliser les ressources intérieures, et offrir plus de possibilités de formation en vue de contribuer à la mise en valeur des ressources humaines. Il devrait aussi y avoir une évaluation approfondie de l'accord du Cycle d'Uruguay quant à ses incidences sur les pays en développement, ainsi qu'une campagne d'information sur le potentiel de développement des pays africains, les occasions d'investissement et le climat amélioré des investissements dans cette région.

56. Le représentant du Sénégal a fait un rappel historique des programmes relatifs à l'Afrique et a brièvement exposé le rôle joué par son pays dans leur lancement. Le Sénégal avait adopté un certain nombre de mesures destinées à attirer les investissements étrangers directs et à assurer une croissance et

un développement stables. Il avait également mis en place un programme d'ajustement structurel avec le concours des institutions financières multilatérales et lancé de vastes programmes de privatisation, dans des secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc. Cependant, il jugeait que certains secteurs étaient stratégiques et n'étaient donc pas privatisables. Il attachait une grande importance à la coopération et à l'intégration économiques entre pays africains et, à cette fin, avait signé le Traité d'Abidjan portant création de la Communauté économique africaine. Le représentant a exprimé l'espoir que cette démarche encouragerait les investissements dans la région et attirerait des investissements étrangers directs.

57. La représentante de la République arabe syrienne a dit que, malgré des efforts déterminés des gouvernements africains, la situation économique dans la plupart des pays d'Afrique ne s'était pas améliorée. Il fallait donc bien coordonner les efforts à venir. La représentante partageait l'avis que la stabilité était une condition indispensable pour attirer les investissements étrangers directs.

58. Le représentant du Nigéria, notant la concurrence acharnée que les pays se faisaient pour des ressources limitées, a fait observer que l'Afrique, en tant que région, continuait à lancer d'immenses défis sociaux, économiques et politiques à la communauté internationale. Les difficultés du continent étaient aggravées par des résultats économiques médiocres et l'on invoquait ces problèmes pour expliquer le faible niveau des investissements étrangers dans les pays africains. Mais la délégation du Nigéria estimait que des régions qui connaissaient des difficultés analogues avaient reçu plus d'assistance et accueilli davantage d'investissements étrangers.

59. Les pays africains s'étaient lancés dans des réformes économiques douloureuses, mais les résultats de ces programmes seraient limités si le problème de la dette n'était pas suffisamment pris en considération. Le Nigéria consacrait environ 52 % de ses recettes en devises au service de la dette et la majeure partie du solde allait aux services sociaux et à l'infrastructure. Pour s'attaquer à ce problème, il fallait mobiliser d'énormes ressources en Afrique même et de l'extérieur. L'Afrique avait besoin d'une sorte de plan Marshall. Les problèmes à traiter comprenaient aussi les transports et communications, l'énergie, l'infrastructure et la dégradation de l'environnement.

60. Le Nigéria, dans le cadre de ses programmes de réforme économique, avait pris un certain nombre de mesures pour encourager les investissements locaux et les investissements étrangers directs. Il avait harmonisé ses lois et règlements en matière d'investissements et supprimé la plupart des obstacles bureaucratiques à l'investissement privé. Il possédait dans le monde plus de 100 ambassades et consulats qui facilitaient la délivrance de visas pour les voyages d'affaires et accordaient l'assistance nécessaire aux investisseurs.

61. Le Nigéria avait commencé à mettre en valeur ses ressources humaines pour se doter de compétences qui faciliteraient la conception et l'application de politiques efficaces, en particulier pour la réforme des structures, les investissements directs et l'appui au secteur privé. Une assistance technique additionnelle dans ces domaines serait souhaitable. La CNUCED devrait intensifier ses efforts pour proposer des options susceptibles d'application afin d'améliorer la situation du Nigéria et celle de l'Afrique en général, tandis que les pays industrialisés et les institutions internationales compétentes devraient encourager les investissements et accroître leur assistance.
